La Politique agricole commune à l’épreuve de la subsidiarité

6 mars 2019

Le poids du Parlement européen dans les négociations de la future PAC (2021-2027) est important, puisque celui-ci est, depuis le traité de Lisbonne (2009), co-législateur avec le Conseil et la Commission. À la veille des élections européennes, la Fondation Robert Schuman propose un éclairage sur le projet de règlement de la Commission européenne (juin 2018) pour la PAC post-2020. La proposition d’aller vers une plus grande subsidiarité dans la mise en œuvre de la politique agricole, avec le transfert aux États membres du choix des mesures à mettre en œuvre dans le cadre d’un plan stratégique national, est au cœur de l’analyse. L’auteur souligne l’importance de clarifier et d’encadrer cette subsidiarité accrue. Selon lui, certaines compétences devraient être maintenues au niveau communautaire (par exemple biodiversité et climat, stabilisation des marchés, gestion des crises), mais d’autres pourraient être confiées aux États (accompagnement de la transition écologique, gestion des pollutions, de l’eau et de l’air). Il pose également la question du rôle du Parlement dans une discussion bilatérale des plans stratégiques nationaux entre la Commission et les États membres.

Source : Fondation Robert Schuman